

Politique linguistique et toponymie : quelle place pour l'Amazighité en Algérie ?

Mohand TILMATINE⁽¹⁾

Introduction

Ces dernières années, le Haut Commissariat à l'Amazighité (HCA) a montré l'intérêt qu'il porte aux questions de toponymie et d'onomastique en général grâce notamment à l'organisation d'un certain nombre de conférences sur le sujet. C'est bon signe. Il faudrait continuer sur cette voie. La question serait de savoir comment capitaliser cet intérêt pour qu'il soit d'un apport spécifique et conforme à sa mission principale : la valorisation de la langue et culture amazighes.

En effet, des travaux existent par ailleurs, des constats ont été faits, des diagnostics établis, des institutions et des spécialistes travaillent depuis quelques années avec des résultats tout à fait honnêtes dans ce domaine. Mais alors ? Le problème réside dans l'identification de la langue de référence des toponymes et, d'une manière plus générale, de la place de l'amazighité dans la politique toponymique du pays.

Et là, comme souvent, nous butons sur un problème récurrent : un discours et une pratique politiques qui ne tiennent pas compte de la réalité linguistique et toponymique en Algérie.

Dans les lignes qui suivent, j'essayerai, à cet effet, de mettre en exergue trois points principaux :

A- L'importance de la toponymie comme patrimoine immatériel d'une langue et d'une culture d'une part, et d'autre part, son absence de visibilité due principalement à une contradiction, maintes fois soulignée en Algérie et en Afrique du Nord, entre ce que les linguistes appellent le statut et le corpus des langues et de leurs parlants.

B- Or, cette situation semble aujourd'hui de plus en plus anachronique. En effet, suite à des pressions revendicatives très importantes et de longue haleine, les évolutions sociales et les avancées dans le statut de la langue et cultures amazighes ont tout de même abouti sur des changements parfois notables. Même si la situation actuelle est loin d'être satisfaisante, il est clair que l'état de la toponymie algérienne et nord-africaine, en général, ne suit pas ces évolutions et se trouve bien en

⁽¹⁾ UCA, Université de Cadix, Espagne.

delà des progrès faits dans ce domaine. Le berbère continue à afficher une désolante absence dans la politique toponymique du pays.

C- Aussi, dans le troisième point, on se posera la question de savoir ce qui pourrait être le rôle de certaines institutions algériennes chargées de la promotion de la culture amazighe pour accompagner le mouvement d'avancée de la langue et culture dans le domaine précis qui nous intéresse : la toponymie. Il s'agit notamment de certaines universités comme celles de Tizi-Ouzou, Bejaia, Bouira, en Kabylie et de certains instituts de recherche ouverts à cette problématique, notamment le Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle (CRASC) d'Oran ou, enfin, des entités officielles concernées directement par le sujet comme le Conseil national de l'information géographique (CNIG), la Commission permanente spécialisée de toponymie (CPST), et surtout du HCA, chargé, de la promotion de la culture amazighe et qui, à ce titre devrait être la figure de proue de la réhabilitation de l'amazighité dans le domaine de la toponymie.

Toutes ces structures disposent de certains moyens humains et matériels ainsi que du savoir-faire nécessaire pour apporter une contribution importante tout en pensant, même si la comparaison est boiteuse, aux rôles que des institutions équivalentes jouent dans certains pays comme l'Espagne, pour ne citer que ce cas.

L'exemple de l'Espagne est édifiant à cet égard et permet de voir comment une configuration démocratique de l'Etat permet de prendre en compte la diversité régionale et linguistique du pays, puisque la compétence en matière de noms géographiques est assumée dans ce cas par chacune des communes autonomes du pays qui transmettent, ensuite, leurs propositions pour validation à une instance de coordination¹.

Il n'est pas inutile de se demander pourquoi ça ne serait pas possible un jour en Algérie ou en Afrique du Nord en général.

Ouvertures ?

Malgré l'opposition actuelle des autorités et pouvoirs locaux, il est clair que l'Algérie, aura de plus en plus de difficultés à nier l'évidence d'une réalité toponymique amazighe.

Les développements que connaît la langue amazighe en Afrique du Nord s'imposent comme réalité sociale, culturelle et politique incontournable et touche des domaines bien divers : Le champ

¹ Voir par exemple, le Résumé du rapport de Margarita Azcárate y Adela Alcázar du Service de Toponymie de l'Institut Géographique National espagnol (2002).

scientifique, avec la standardisation de la langue, mais aussi politique, avec le développement d'un mouvement amazigh mobilisateur dans les deux grands pays nord-africains, l'Algérie et le Maroc et qui s'étend désormais également à la Lybie ou enfin, institutionnel, avec une timide, mais progressive reconnaissance de cette langue et culture par les États nationaux concernées.

Ces nouvelles données sont autant d'éléments qui peuvent contribuer à surmonter quelque peu l'ostracisme pratiqué jusqu'à présent et définissent, pour la première fois dans l'histoire des pays nord-africains, un cadre favorable pour une réflexion globale et une occasion pour une réorientation des travaux toponymiques dans le sens d'une prise en considération de la totalité du patrimoine linguistique et culturel, en donnant à sa composante amazighe la place qui lui revient le plus naturellement du monde.

Ajoutons à cela qu'une brèche a été ouverte dans le contexte international avec la convention de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine immatériel de l'UNESCO² et grâce à des initiatives, à partir de 2007, pour prendre en compte la toponymie comme partie intégrante du patrimoine immatériel. Celle-ci offre désormais une démarche qui consiste à ce que les pays proposent à l'UNESCO des éléments de patrimoine immatériel à sauvegarder et peuvent de ce fait également établir une liste des toponymes menacés à sauvegarder s'ils ont un caractère identitaire pour une communauté humaine³. Un récent rapport de l'UNESCO (2009) fait le bilan sur le patrimoine immatériel nord-africain, dont l'*Abellil* du Gourara, inscrit par l'Algérie en 2005 et proclamé en 2008 lors de la troisième session intergouvernementale de l'UNESCO à Istanbul (UNESCO 2008).

1. Toponymie et Patrimoine

La Convention de l'UNESCO du 17.10 de 2003 cite, certes, la langue comme patrimoine immatériel, mais pas la toponymie. Cependant depuis 2007, on relève de plus en plus de positions en faveur de sa prise en compte comme patrimoine immatériel. Ces positions ne surprennent pas vu que la toponymie est un phénomène de langue également.

Les toponymes sont liés à l'action de l'Homme et reflètent l'identité de leurs utilisateurs. Ils sont porteurs de références historiques, culturelles, anthroponymiques ou géographiques. Véhicule d'une mémoire, souvent profondément ancrée dans l'histoire, la toponymie fait

² <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=FR&pg=home> [06.09.10].

³ Une proposition de Mr. P. Jaillard Président de la division francophone du GENUNG, va dans ce sens (2007 : 10).

indéniablement partie intégrante du patrimoine culturel, historique et identitaire d'une langue, d'une culture.

1.1. Patrimoine ancien et fragile

Le Patrimoine toponymique présente toutefois des spécificités qui le différencient du patrimoine matériel. D'abord il se caractérise par son ancienneté. Les étymologies des toponymes les rangent souvent parmi les très rares vestiges encore vivants de racines linguistiques. La recherche toponymique constitue donc un apport de première importance à l'histoire, à la géographie et à la linguistique.

Mais c'est justement cette importance symbolique et identitaire qui en fait, en même temps, un patrimoine fragile.

Le caractère immatériel des toponymes et encore très souvent oral, surtout dans les langues non reconnues officiellement. Ils n'existent donc que dans l'esprit et la langue des locuteurs. Parfois, en raison justement de leur enjeu identitaire, ils deviennent des facteurs de débilite et d'instabilité. En effet, les campagnes de re-dénominations de l'espace se retrouvent parmi les premières décisions prises par les pouvoirs successifs d'un pays qui accède à son indépendance ou qui recouvre une certaine autonomie de décision politique. Par ce geste symbolique de marquage du terrain grâce à un pouvoir de dé-nomination et de re-dénomination, un lieu, une ville, peuvent changer plusieurs fois de noms au gré des gouvernements en place.

Les exemples sont très nombreux. Ainsi, et pour légitimer une politique d'arabisation, une racine amazighe *In*, littéralement celui/l'endroit⁴, qui pourrait signifier « montagne » pourrait être défigurée pour prendre le sens de *ain* (« source » en arabe), dont il pourrait être simplement le paronyme⁵.

2. Arabisation et toponymie

La transcription des noms de lieux présente de toute façon des problèmes souvent difficiles de résoudre. Une normalisation des toponymes devrait consister à solutionner les contradictions existantes entre les usages populaires et les usages officiels auxquels s'ajouterait l'usage international, censé être basé sur un principe simple : à chaque nom de lieu ne devrait correspondre qu'un seul nom. La première Conférence des Nations Unies sur la Normalisation des Noms Géographiques précise en effet en son point (vi) : "La nécessité d'éviter

⁴ Prasse, Ghoubeïd et Ghabdouane, 2003, p. 579.

⁵ Cheriguen, 1993, p.157.

de donner plusieurs noms au même détail topographique"⁶. Situation, de fait, rarement donnée. Cette tâche est encore plus ardue dans des pays sans tradition toponymique bien définie.

Elle devient encore plus compliquée dans les pays d'Afrique du Nord où des langues coloniales sont venues se superposer sur des substrats autochtones.

En fait, la toponymie est le résultat, ou bien d'un processus naturel, ou bien d'une politique d'intervention, qui, dans notre cas, et selon les époques, aura pour tâche de franciser ou d'arabiser l'environnement.

L'Algérie de la postindépendance s'est donné une orientation idéologique et linguistique claire : celle d'un Etat qui se définit comme exclusivement arabo-musulman. La diversité linguistique, non prévue dans les textes fondateurs du nouvel Etat-Nation, sera perçue comme un danger pour l'unité nationale et un germe de division. Une politique d'unilinguisme basée sur la seule langue arabe en sera le vecteur fondamental à l'exclusion de la langue amazighe. Après plus de trente années de revendications, celle-ci arrachera cependant un statut de langue nationale en 2002, sans toutefois arriver à devenir langue officielle.

L'arabisation, vue en Algérie comme un objectif stratégique d'achèvement de la liberté du pays, sera appliquée dans tous les domaines et formera partie des préoccupations premières des gouvernements successifs algériens. La « récupération » de la langue arabe déclarée comme « cause nationale »⁷, la politique d'arabisation affectera directement le champ de la toponymie, qui en sera un de ses véhicules.

C'est dans cet objectif que sera lancé un processus de redénomination et d'arabisation des toponymes. Son exécution se fera notamment dans le cadre d'application du décret 81-27 du 7 mars 1981 portant établissement d'un lexique national des noms de villes, de villages et autres lieux que se déroulera cette opération. Exemple-type d'une politique d'intervention linguistique intempestive, jugée ailleurs comme un modèle de politique visant le blocage de progrès toponymiques⁸ !

2.1. L'arabe : langue de référence des toponymes

Cet arrière-fond idéologique fera que la toponymie deviendra de fait un domaine de la seule langue arabe. Ce qui sera dans la logique des faits.

⁶ Nations Unies, 1967.

⁷ Selon la formule de Bras, J.-Ph., 2004, pp. 545 et suivantes.

⁸ PCGN, 2003.

L'arabe étant la seule langue reconnue, l'amazighe n'ayant aucune existence officielle, cette dernière langue sera donc absente de toute initiative toponymique.

Ainsi, les commissions étatiques de toponymie prendront généralement en considération les variantes linguistiques "arabisées" ou "francisées" des toponymes et jamais la forme autochtone du nom de lieu. Lorsque le nom de lieu sera transcrit en « langue nationale », ça sera « naturellement » l'arabe qui sera considéré comme langue de départ dans toute tentative de codification de la transcription du nom.

Si les travaux critiques des pratiques coloniales sont légion, force est de constater que des pratiques similaires dans leur principe, mais datant de l'époque postindépendance des pays nord-africains ne seront pratiquement jamais questionnés ni dans les institutions, ni dans les colloques ou congrès scientifiques.

Ainsi, si l'on parle volontiers – et à juste titre de procédés visant à « dénationaliser » le système anthroponymique algérien⁹, ne conviendrait-il pas – toutes proportions gardées bien entendu - de se poser la même question pour la période concernant l'Algérie de la postindépendance et la politique d'arabisation en matière de toponymes?

Soulignons tout de suite que ces procédés d'intervention dans l'onomastique locale ne répondent pas toujours à un « calcul » et ne sont pas forcément prémédités comme formant partie d'une stratégie déterminée. Ils existaient, bien sûr déjà dans l'antiquité¹⁰ et affectaient particulièrement les pays qui ont subi la colonisation. Il s'agit souvent d'une opération d'adaptation phono-morphologique à la langue du conquérant ou du nouveau maître du pays, mais dans les cas extrêmes, elle peut aboutir sur une opération de substitution pure et simple.

La question est donc loin d'être simple, mais ce qui est sûr, c'est qu'une chape idéologique couvre toujours ce champ. Un certain prédéterminisme idéologique empêche toujours un traitement objectif et serein de cette question.

Le résultat en est une situation dans laquelle nous nous retrouvons en présence de trois formes de toponymes : l'exonyme français, le nom officiel en arabe ou arabisé et la forme dans la langue autochtone, dans ce cas en langue amazighe. Cette situation est, bien entendu, tout à fait extensible aux autres pays d'Afrique du Nord, notamment au Maroc. Le tableau suivant n'offre que quelques exemples pris au hasard, mais qui

⁹ Sabatier, cité d'après Ageron 1968, p.187; Yermèche, 2004, p.489.

¹⁰ Mercier, 1924 ; Toudji, 2005 et Mebarek, 2005.

témoignent de cette variation due aux tentatives d'adaptation de toponymes locaux à des politiques d'intervention externes.

Variation et (in)adaptation

Endonyme	Exonyme	Nom officiel en arabe
<i>Ice Zugen</i>	<i>Azazga</i>	<i>Aezazga</i>
<i>Dzayer</i>	<i>Alger</i>	<i>El-Djazá'ir</i>
<i>Bgayet</i>	<i>Bougie/ Bejaia</i>	<i>Biğāya</i>
<i>Tubiret</i>	<i>Bouira</i>	<i>El-Bwi:ra</i>
<i>Mrič [<i>< Mlilt</i>]</i>	<i>Melilla</i>	<i>Milliya</i>
<i>Imceddalen</i>	<i>Mechdellab</i>	<i>Mced-Allah</i>

2.2. De/re-baptiser ?

Dans les exemples précédents, des toponymes locaux ont été « adaptés » aux langues officielles, d'abord française puis arabe (classique). Dans d'autres cas, ces politiques ont été plus loin avec la création ou la substitution de toponymes locaux par de nouveaux, sensés refléter l'idéologie des nouveaux tenants du pouvoir. Une pratique qui s'étend d'ailleurs à tous les domaines de l'onomastique (Benramdane 2005, Benramdane/Atoui 2005).

Différents cas peuvent se présenter :

- 1°- La création pure et simple (exemples n° 1, 2 et 3)
- 2°- Traduction du toponyme vers l'arabe (exemple 4)
- 3°- Interprétation erronée du toponyme original dans sa réalisation arabisée (N°5).

Endonyme	Noms français	Nom en arabe, arabisé ou traduit
<i>1. Ssebt At yahya</i>	<i>Michelet</i>	<i>Ain El Hammam</i>
<i>2. Tizi Nat Aycha</i>	<i>Ménerville</i>	<i>Thenia [at-tniyya]</i>
<i>3. Ichemoul [icc n ul]</i>	<i>(La corne du cœur)?</i>	<i>Medina</i>
<i>4. Axxam n teslit</i>	<i>(La maison de la mariée)</i>	<i>Kef Larous</i>
<i>5. Tagut</i>	<i>(Le brouillard)</i>	<i>Ain Yagout.</i>
<i>6. Ighzer amellal</i>	<i>Oued Labiod</i>	<i>Oued el-Abiod</i>

2.3. A propos du nom de la ville d'Alger

Le toponyme de la capitale algérienne *Alger* constitue, sans doute, un des exemples les plus curieux et les plus complexes dans lequel se

trouvent enchevêtrées les différentes strates historiques du pays. Celles-ci reflètent à leur tour les différentes « écoles » idéologiques, sur lesquelles pèse une espèce de prédéterminisme profondément enraciné dans les imaginaires.

Notre objectif, dans les lignes qui suivent, n'est pas de prétendre trancher le débat, mais tout simplement de relever quelques aspects qui nous paraissent contenir des éléments qui pourraient contribuer à (re)lancer un débat autour de l'étymologie du nom de la ville. Une étymologie que la version officielle - et généralement admise - attribue à ce toponyme la forme - supposée arabe *al-Djazā: 'ir*, traduite communément par « les îles ».

Relevons d'abord que les positions rigides à faveur de l'exclusivité de cette interprétation commencent à fléchir et à ouvrir la voie à d'autres théories sur les origines de ce toponyme, à la forte charge symbolique.

Cette question alimente des débats sur la toile et de nombreux forums. L'article « Alger » sur Wikipedia offre une bonne approche à la question¹¹.

Le sujet n'est pas récent et avait été abordé, déjà, par Tassadit Yacine (1992) dans un entretien avec Kateb Yacine.

Plus récemment, deux auteurs ont repris ce débat avec deux articles qui analysent avec plus de détails l'interprétation traditionnelle de l'origine du nom et son étymologie (Ferhat 2010 ; Dabouz 2010).

Dans l'ensemble et de manière schématique les auteurs qui rejettent l'étymologie « les îles » pour *el-Daza : 'ir* se basent sur des facteurs assez simples pour la mettre en doute:

- Que le texte original en arabe dans la version d'Al-Bakri nous donne *Gza:yr bani mezghenna*, alors que la traduction française du texte par De Slane extrapolerait non seulement en ajoutant un article *al-* qui ne figure pas dans le texte original arabe, mais aussi en rendant ce terme par un pluriel «des îles de la tribu de Mezghenna». Ajoutons à cela le fait que al-Bakri se réfère à cette ville aussi comme *madi:nat bani: Mezghenna* «ville des Beni Mezghenna»

- Relevons, par ailleurs, que du point de vue historique, ce toponyme est mis en relation avec la tribu des Zirides, puisque il semble qu'il y ait un consensus pour dire que la ville aurait été fondée, selon une tradition communément établie, par Bologhin ibn Ziri, de la tribu des Zirides, qui nous donnerait en amazigh : tribu des *At Ziri*. Un nom, non seulement tout à fait attesté dans pratiquement toutes les variantes

¹¹ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Alger>, 12.11.2010

berbères, mais surtout existant jusqu'à présent comme nom propre (gentilé) assez répandu : *Dzīri/Ziri/Azīri*.

- Ajoutons pour notre part que les usages linguistiques ne plaident pas vraiment en faveur d'une étymologie de *al-Gaḥza : 'ir* dans le sens les « îles ». Il est difficile d'imaginer, en effet, les populations locales – très probablement berbérophones – consacrer l'usage d'un terme en arabe classique, *al-Gaḥza : 'ir*. Surtout que du point de vue linguistique, même l'arabe dialectal algérien et nord-africain en général, ont tendance à remplacer la « hamza » de l'arabe classique par une voyelle simple ou longue (*'imra'atun > mra* « femme »; *bi'run > bi:r* « puit »; *dī'bun > di:b* « chacal » etc.). Enfin, et cela me semble assez significatif : aucune langue maternelle algérienne ou nord-africaine ne réalise le nom de la capitale ou de l'Algérie comme dans la version officielle *al-Gaḥza : 'ir*, mais... *dzayer*, ce qui donne tout logiquement *dzī :ri* (singulier), *dzī :riyya* (pluriel) en arabe dialectal, *adzayri* et *idzayriyen* en amazigh pour les habitants d'Alger, les Algérois. L'anthroponymie algérienne corrobore d'ailleurs cet usage puisque le nom de famille *Dzīri*, ou *Ziri*, est courant.

- Toujours du point de vue linguistique, il faut, néanmoins, corriger l'assertion des auteurs cités qui prétendent que le pluriel du terme « îles » en arabe est uniquement « *Džuzzur* ». Rien de moins sûr. La forme « *Džāza : 'ir* » n'est certes pas la plus répandue, mais elle existe bel et bien

Ces arguments n'apportent peut-être pas de preuves définitives, dans la mesure où il faudrait encore contrôler la graphie exacte en arabe dans les originaux des premières mentions de ce toponyme (manuscrits d'Ibn Hauqal, par exemple), mais il me semble qu'ils sont suffisants pour au moins ouvrir le débat sur un sujet sur lequel il reste probablement beaucoup de choses à dire.

2.4. Un patrimoine à protéger

Comme nous l'avons vu, la vie des noms de lieux est marquée par des séries de transformations ou modifications induites volontairement par ses habitants ou, plus souvent, par des colons ou autres utilisateurs qui arrivent de l'extérieur. Cas plus fréquents dans les pays anciennement colonisés.

Il en résulte des noms dont les usages sont souvent concurrents.

Les toponymes – attestés dans leur forme historique – qui sont après tout, des éléments du patrimoine culturel immatériel ne seraient-ils pas tous à protéger ?

Si le nom de lieu appartient à ses usagers, qui d'autre aurait donc l'autorité morale pour décider quelles formes devraient prévaloir ou s'imposer?

Comment trouver la voie médiane entre le figement des toponymes existants, la restauration des systèmes de toponymes désuets ou l'imposition de nouveaux systèmes de dénomination au nom d'une idéologie quelconque ?

Comment promouvoir la conservation, la cohérence et l'étude des noms géographiques, officiels ou non, en usage ou non et restaurer les toponymes antérieurs sans tomber dans des conflits d'intérêts entre les différentes parties?

Ce qui, certainement ne devrait pas se faire, c'est de baptiser et rebaptiser des noms sans limites et en fonction de l'air du temps et du gouvernement, voire de la tendance du (même) gouvernement au pouvoir.

Relevons à cet égard ce passage du quotidien *el Watan* dans un article du 26 septembre 2010 intitulé justement : *Appellation rues et des édifices publics : Anarchie, fantaisie ou calculs politiques...*[Sic] et qui nous rappelle cette anecdote sur les noms de rues à Alger :

« A son arrivée à Alger en 1992, feu Mohamed Boudiaf découvre que l'un des plus beaux boulevards de la capitale a été baptisé du nom de celui qu'il considère comme un traître de la guerre de Libération nationale. La plaque portant le nom de Salah Bouakouir est ainsi déboulonnée, sans fleurs ni couronne, et remplacée par une inscription glorifiant Krim Belkacem. Mais pour la plupart des Algérois, ce boulevard portera, pour toujours, le nom que lui ont donné les colons : le Télémy »

Sur les forums algériens fleurissent d'ailleurs les discussions sur le sujet et les critiques des habitants qui connaissent jusqu'à ... huit noms pour une même rue ou qui se posent des questions sur les noms des innombrables cités portant des numéros de ... logements: La seule ville de Tizi-Ouzou a une cité 2000 logements, cité 480 logements, cité 450 logements, cité 400 logements etc... que l'on retrouve aussi ailleurs, bien sûr : cité 400 logements (Draa Ben Khedda), cité 2000 logements (Oran) ... etc..! (Forum-Algérie).

. ... Où en est-on?



El Watan, le 26.09.10

3. Le rôle des institutions

Dans l'attente de la création d'une véritable structure spécialisée en toponymie kabyle, il est clair que ce travail ne pourra pas continuer à se faire uniquement par des individus ou des groupes d'individus et toujours en marge des institutions et des autorités nationales. La tâche est trop complexe, demande trop de moyens matériels et financiers.

La Commission Permanente Spécialisée de Toponymie (CPST), créée en 1998 et placée sous l'égide du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG) devrait avoir une mission hautement politique à résoudre depuis que, au début 2002, la langue amazighe est devenue nationale.

Les projets de normalisation des noms géographiques, comme par exemple la retranscription des toponymes sur la base de leur forme arabe, telle que préconisée par le décret n° 81-26 du 7 mars 1981 portant établissement d'un lexique national des noms de villes, de villages et autres lieux ne deviennent-ils pas obsolètes après l'accès de la langue amazighe à son nouveau statut ?¹²

Par ailleurs, le CPST a mis en place deux structures chargées de normaliser les noms géographiques:

¹² JORADP, 1981. (Voir bibliographie ! Journal Officiel de la République Algérienne...)

1° - **La commission de Toponymie**, chargée, entre autres fonctions

- D'établir les critères de choix et des règles d'écritures des noms de lieux figurant sur les documents cartographiques édités par l'Institut National de Cartographie et de Télédétection (INCT), qui seront soumis à l'approbation de la CPST

- De procéder à l'inventaire et à la conservation des noms de lieux figurant sur ses cartes.

- De procéder à la mise en place d'une base de données toponymiques (en cours de réalisation).

- D'établir un guide pour la collecte des toponymes sur le terrain.

- De normaliser la terminologie cartographique utilisée à l'INCT.

- D'établir un fond documentaire sur la toponymie (en cours de constitution).

- D'établir un glossaire des abréviations (déjà réalisé).

- De diffuser la nomenclature géographique

2° Un **Comité de Toponymie**, chargé notamment de prendre et de valider les décisions¹³.

Quelle est cependant aujourd'hui la position de l'INCT, de la CSPT et de ces deux commissions par rapport à la langue amazighe?

Ce qui est sûr c'est que des contacts personnels ont été établis avec la Présidence du GENUNG pour lui soumettre une proposition de création d'une *Amazigh Speaking Division* au sein de ce groupe. Cette proposition a été aimablement rejetée en nous rappelant qu'une telle initiative devait venir des Etats concernés, être appuyée par d'autres Etats et ne pas « aller contre l'esprit des autres divisions déjà existante »¹⁴.

Il est clair que les positions, longtemps figées, ont du mal à se débloquer. Il semblerait pourtant que la représentation algérienne aurait déclaré, déjà en 1998 lors de la 7^{ème} Conférence des Nations Unies sur la Standardisation des Noms Géographiques à New York, avoir commencé l'enregistrement des toponymes berbères dans leur forme originale en amazigh¹⁵ !

¹³ Atoui, 2002.

¹⁴ Correspondance personnelle de la Présidente du GENUNG, Mme Helen Kerfoot du 29 janvier 2009 avec copie au représentant algérien, Vice-président du GENUNG, Coordinateur du *Task Team for Africa* du GENUNG et en même temps, Secrétaire Général du CNIG en Algérie.

¹⁵ PCGN, p. 9, note 39.

Or, si c'est le cas, ce travail est-il disponible ? Sur la base de quelle notation s'est-il fait ? Les chercheurs et professionnels berbérisants peuvent-ils y accéder ?

Voilà, en tous cas, un premier cadre très concret de collaboration entre les institutions officielles algériennes spécialisées en toponymie, d'une part, et les spécialistes en langue et culture amazighes, d'autre part.

3.1. Le rôle du HCA

Outre une amélioration sensible et décidée des positions du CNIG et des autres instances toponymiques algériennes en faveur d'une prise en compte de la composante amazighe, il semblerait que le travail de pression et d'impulsion devrait davantage revenir à des institutions chargées de la valorisation de la langue et culture amazighes.

A l'heure actuelle, le HCA, donne l'impression d'être, en tous cas pour l'instant, l'institution la plus désignée pour mettre en branle un projet de ce genre : la valorisation du patrimoine toponymique amazigh.

Les responsables de cet organisme pourraient prendre l'initiative de lancer un appel dans ce sens et proposer la création d'une structure ou d'un comité interdisciplinaire d'études de la toponymie amazighe.

Un premier pas dans ce sens pourrait constituer l'objet de colloques ou réunions, plus spécifiquement centrés sur les conditions et mesures concrètes qui pourraient déboucher sur la création de cette structure.

3.2. Le statut d'une telle structure ou commission

Il est clair que le schéma et la forme de gouvernance centralisée à outrance qui caractérise actuellement le gouvernement algérien ne favorise pas la création de ce genre d'institutions.

Nous ne sommes pas, bien entendu, dans le cas des pays, véritablement décentralisés ou de type fédéral, où ce genre d'institutions participent de la normalité la plus absolue.

Il est tout à fait évident que le HCA devra probablement faire gala de beaucoup de diplomatie en vue d'obtenir des résultats et des concessions dans ce domaine, qui relève, rappelons le, de celui de la souveraineté nationale.

Toutefois, se basant sur ses attributions en tant qu'institution nationale, mais aussi sur les obligations et recommandations internationales dans ce sens, notamment celles de l'UNESCO, il n'est pas du tout exclu que des résultats peuvent être obtenus.

En effet, la convention sur le patrimoine immatériel (UNESCO 2003), dans son chapitre III, intitulé : *Sauvegarde du patrimoine culturel*

immatériel à l'échelle nationale, prévoit dans son Article 11 (*Rôle des Etats parties*), qu'il appartient à chaque Etat partie :

(a) de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire ;

(b) parmi les mesures de sauvegarde visées à l'article 2, paragraphe 3, d'identifier et de définir les différents éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur son territoire, avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes.

Notons que l'Algérie a adhéré et ratifié par décret présidentiel n°4-27, la convention de l'Unesco pour la protection du patrimoine culturel matériel et immatériel en mars 2004 et que le pays est parfaitement bien positionné sur le plan international et plus particulièrement au sein du GENUNG – rappelons que son représentant en est le Vice-président – pour changer la donne dans le sens d'une prise en compte de l'amazigh.

En attendant, à priori, rien n'empêcherait une structure comme le HCA, de commencer à se centrer sur un travail de réflexion, d'études et de propositions de type académique et scientifique.

3.3. Composition

En attendant la création, un jour peut-être, d'une hypothétique Commission kabyle de toponymie, il est clair que le HCA, pour mener à terme ce genre de projets, pourrait miser sur un travail de coordination souple entre les différents agents concernés, en collaborant avec les spécialistes berbérissants, aujourd'hui de plus en plus nombreux, dans les départements ou instituts de langue amazighe de Tizi-Ouzou, Bejaia, Bouira ou plus généralement en Europe.

Son statut d'institution étatique devrait faciliter le contact et l'accès aux travaux réalisés par des institutions nationales de toponymie comme l'INCT, le CNIG ou le CPST.

De par son statut et son rôle, le HCA avec l'appui de ces institutions spécialisées devrait aspirer à se poser en tant que référence pour les toponymes amazighes, en offrant sa collaboration aux spécialistes berbérissants pour les travaux d'inventaires, de standardisation et de codification de ces toponymes, mais aussi en vue de bénéficier des formations en toponymie que pourraient dispenser les institutions algériennes spécialisées en la matière.

Enfin, *last but not least*, la sauvegarde du patrimoine toponymique amazigh en général et kabyle en particulier, ne dépendra pas seulement de la volonté politique de l'Etat à le prendre en charge, mais surtout de la

volonté de ses dépositaires à reconnaître et à assumer leur identité culturelle. La langue et la toponymie en sont des véhicules essentiels. Pour cette raison, il faut espérer que les nouvelles ouvertures constatées ces dernières années affecteront également les spécialistes et les institutions chargées de la toponymie, dont l'engagement est primordial pour mener à bien cette tâche de récupération d'un patrimoine global.

Bibliographie

Ageron, Ch. A., *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, t.1, Paris, PUF, 1968.

Atoui, Brahim, « Schéma Organisationnel des Structures Toponymiques en Algérie », Point 9, 2002 ; (Document présenté par l'Algérie), préparé par M. Brahim Atoui (Commission Permanente Spécialisée de Toponymie), E/CONF.94/INF.36, Agenda item 9 (d), Berlin, 27/08/-05/09/2002.

<http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/ungegn/ungegnConf8.html>
[06.02.2011].

Alger, Article de la Wikipedia. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Alger>.
[12.11.2010]

Azcárate, Margarita, M. / Alcázar, Adela (2002), « Resumen del Informe Nacional de España. Situación y avances en la normalización de los nombres geográficos en España », dans *8eme Conférence du Groupe d'Expert des Nations Unies pour les Noms Géographiques (GENUNG) du 27 Août - 5 Septembre 2002 à Berlin*, Allemagne.

http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/docs/8th-uncsgn-docs/inf/8th_UNCSGN_econf.94_INF.31.pdf [07.02.2011].

Benramdane, Farid (Coord.), *Des noms et des noms... Etat civil et anthroponymie en Algérie*, Oran, Edition CRASC, 2005.

Benramdane, Farid et Atoui, Brahim (Coord.), *Toponymie et anthroponymie de l'Algérie : recueil bibliographique général*, Oran, Edition CRASC, 2005.

Bras, J.-Ph. « La langue cause national(e) au Maghreb », dans J. Dakhli (Dir.), *Trames de langues, usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb*, Paris, 2004, pp. 545-561.

Cheriguen, Fodil, *Toponymie algérienne des lieux habités (les noms composés)*, Alger, Epigraphie, 1993.

Convention Pour La Sauvegarde Du Patrimoine Culturel Immatériel (2003), Adoptée par La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Paris, 17 octobre 2003. <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=FR&pg=home> [06.09.10]

Dabouz, Hammou, « Essai sur le toponyme tzaïr/dzaïr (al-djazaïr) capitale d'Algérie », dans *Timmuzya* 21 [Revue du ~~Haut-Commissariat~~ Haut-Commissariat à l'Amazighité], 2010, pp. 23-34.

El Watan, (26.09.10), Quotidien national d'informations, *Appellation rues et des édifices publics : Anarchie, fantaisie ou calculs politiques...* [05.10.2010].

Ferhat, Albert (2010), « L'histoire d'une cité millénaire », dans *El-Djazair.com* n°30 de septembre 2010, pp. 157-159. http://www.eldjazaircom.dz/index.php?id_rubrique=220&id_article=2276 [15.02.2011].

Forum algérie <http://www.forum-algerie.com/musique-et-cinema/13883-les-rues-dalger.html> [19.10.2010]; <http://forum.dzfoot.com/topic/8093-origine-des-noms-de-quartiers-villes-rues/> [11.09.2010].

Jaillard, Pierre (2007), dans *Compte rendu de réunion de la division francophone du GENUNG* – 25 juin 2007. http://www.divisionfrancophone.org/DivFranco/pdf/bulletin_information_toponymique_no_4.pdf.

http://www.toponymiefrancophone.org/divfranco/pdf/bulletin_informati_on_toponymique_no_4.pdf [06.09.10].

JORADP, *Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire*, n° 10, 10 mars 1981.

Mebarek, Taklit (2005), « Anthroponymie d'hier et d'aujourd'hui en Afrique du Nord », dans Farid Benramdane (Coord.), *Des noms et des noms... Etat civil et anthroponymie en Algérie*, pp. 73-79.

Mercier, G., « La langue libyenne et la toponymie antique de l'Afrique du Nord », dans *Journal asiatique*, octobre-décembre, 1924, pp. 189-320.

Nations Unies (1967), *Conférence des Nations Unies sur la Normalisation des Noms Géographiques, 04-22 septembre*, Genève, 1967. E/CONR5S/S.

PCGN (The Permanent Committee on Geographical Names) (2003), *Algeria. Language & Toponymy. How politically driven language policies have impeded toponymic progress*, 2003/June 2004.

<http://www.pcgng.org.uk/Algeria-Language%20and%20Toponymy-2003.pdf> [02.02.2011].

Prasse, K-G., Ghoubeïd Alojaly et Ghabdouane Mohamed (2003), *Dictionnaire Touareg-Français*, vol II.

Toudji, Said, « Essai sur l'Anthroponymie libyco-berbère : entre substrat linguistique et référence identitaire », dans Farid Benramdane (Coord.), *Des noms et des noms... État civil et anthroponymie en Algérie*, 2005, pp. 55-62.

UNESCO, *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, Paris, 17 octobre 2003, MISC/2003/CLT/CH/14. <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540f.pdf> [12.06.2010].

UNESCO (2009), *Le patrimoine culturel immatériel au Maghreb Législations et institutions nationales, instruments internationaux et modalités de sauvegarde*. CL/RA/MA/2009/PI/H/3

UNESCO (2008), *L'Abellil du Gourara*. (<http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?pg=00011&RL=00121>) (06/09/2010).

Yacine, Tassadit, « Aux origines des cultures du peuple. Entretien avec Kateb Yacine », dans *Anal*, 9, 1992, pp. 57-68.

Yermèche, Ouerdia, « L'État civil algérien : une politique de francisation du système anthroponymique algérien ? », dans J. Dakhli (Dir.) *Trames de langues, usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb*, Paris, 2004, pp.489-497.